Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 32 (1887)
Heft: 4

Vereinsnachrichten: Société des officiers de la Confédération suisse [suite]

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'élite a assez d'artillerie avec 48 batteries montées dont 4 à 6 disponibles pour la montagne. Il reste en outre 48 pièces de remplacement, plus qu'il n'en faudra vraisemblablement, et qui seront difficilement considérées exclusivement comme matériel de remplacement.

Il n'est pas très facile de comprendre comment on fera pour en tirer encore 8 batteries de landwehr mobilisées et comment on les répartira. Si c'était de la réserve, on trouverait bien une place pour elle et il vaudrait la peine de transformer son matériel. Dans l'état actuel des choses, il vaudra mieux renforcer au moyen de ces pièces le matériel de guerre et d'école de façon que celui-ci se trouve en état d'être employé et, en cas de guerre, tirer du matériel d'école et de remplacement des batteries qui seraient servies par les plus jeunes classes de la landwehr ; celles-ci y suffiraient parfaitement en qualité comme en quantité.

(A suivre.)

Société des Officiers de la Confédération suisse. [1]

II

ORGANISATION DE LA FÊTE DE 1886. — LUCERNE ET SEMPACH.

Comité d'organisation : MM. Pfyffer, colonel divisionnaire ; Bindschedler, colonel ; Weber, colonel ; von Segesser, lieut.-colonel ; von Moos, lieut.-colonel ; Heller, major ; J. Schobinger, major ; Wuest, major ; von Schumacher, premier lieutenant ; Egli, lieutenant.

Comité des finances : MM. von Moos, lieut.-colonel, président ; Oscar Balthasar, major ; R. Scherer, major ; Sidler, capitaine ; Frédéric von Moos, capitaine ; H. Schumacher, premier lieutenant ; J. Weber, lieutenant.

Comité des vivres et liquides : MM. Heller, major, président ; G. Bossard, major ; Kopp, major ; von Wattenwyl, capitaine ; J. Weber, capitaine ; von Sury, capitaine ; Alphonse Pfyffer, 1er lieutenant.

Comité des logements : MM. Weber, colonel, président ; Imfeld, lieut.-colonel ; Dotta, major ; von Wattenwyll, capitaine ; Franz-X. von Moos, capitaine ; C. Bucher, capitaine ; von Sonnenberg, G. Leu, Sautier, premiers lieutenants ; Franz Heller, J. Weber, lieutenants.

Comité de musique et de décorations : MM. Wuest, major, président ; Carl Balthasar, major ; Emile Schumacher, capitaine ; Ul. von Moos, Halter, lieutenants.

[1] Appendice au procès-verbal publié dans notre numéro du 1er janvier 1887.

Description de la fête. La coïncidence de la fête fédérale des officiers avec la célébration du 500e anniversaire de la bataille de Sempach était de nature à donner à la première un cachet tout particulier. Au début, il est vrai, la réunion des deux fêtes avait fait naître quelques craintes, attendu qu'on redoutait qu'elle ne portât préjudice à la partie de l'assemblée des officiers consacrée spécialement aux affaires ; mais ces appréhensions avaient leur seule raison d'être dans le fait qu'il a fallu restreindre à deux jours la fête des officiers proprement dite et renoncer à la convocation d'assemblées des différentes armes. D'autre part la coïncidence des deux cérémonies a eu pour résultat d'attirer une affluence de participants supérieure à celle de toutes les fêtes d'officiers précédentes et qui a dépassé le chiffre de 450 officiers, ceux du canton de Lucerne non compris.

Comme hôtes d'honneur nous citerons : MM. le général Herzog ; le colonel divisionnaire Ceresole, le colonel Rudolf, membres du jury. MM. le colonel divisionnaire Vögeli, le colonel Meister, le colonel Wirz, le major Jœnicke, membres du comité central sortant de charge ; Wuest, conseiller municipal ; le colonel von Bertels, attaché militaire de la légation russe à Berne ; le commandant Sever, attaché militaire de l'ambassade française à Berne.

La fête des officiers commença le 3 juillet par l'arrivée des deux bannières fédérales amenées ainsi que l'ancien comité central par le train de Zurich de 4 h. 25 de l'après-midi. Les deux drapeaux, le vieux et le nouveau, un véritable ouvrage d'art offert par les dames de Zurich et de Winterthour, étaient escortés des officiers zurichois venant assister à la fête et du contingent des cantons de la Suisse orientale. Les arrivants furent reçus à la gare par les officiers lucernois et ceux amenés par les trains précédents. Le cortège, précédé de la musique de la ville, se mit en marche vers le Kornmarkt, où, conformément à l'usage, eut lieu la remise des drapeaux devant l'ancien hôtel-de-ville. Au nom de l'ancien vorort Zurich, M. le colonel divisionnaire Vœgeli remet les drapeaux à la garde fidèle des Lucernois ; M. le colonel divisionnaire Pfyffer les reçoit au nom du comité central, en exprimant ses remerciements aux généreuses donatrices de la nouvelle bannière.

Cet acte fut suivi de l'assemblée des délégués dont les débats ont été relatés d'autre part.

Dans la soirée, plus de 400 officiers se rencontrèrent en réunion familière dans les vastes verandahs du restaurant Putsch admirablement situé, où l'excellente musique du 47e bataillon d'infanterie fit retentir jusqu'après minuit ses airs les plus variés.

Le lendemain eut lieu l'assemblée générale sur les discussions de laquelle on peut consulter le procès-verbal ; nous dirons seulement que plus de 200 officiers, parmi lesquels on remarquait l'attaché mi-

litaire de la légation russe à Berne, M. Bertels, colonel d'état-major général, ont suivi avec une attention soutenue ces débats de quatre heures.

A 1 ½ heure un banquet de 400 couverts environ réunissait de nouveau au *Schweizerhof* les participants à la fête. L'immense salle, richement décorée, pouvait à peine contenir tous les officiers ; dans le vestibule s'était placée la musique de la fête, celle du bataillon 47, qui dans cette occasion aussi contribua grandement à la réussite de la fête, nous lui en témoignons ici notre reconnaissance toute spéciale.

La série des toasts est ouverte par le président du comité central, M. le colonel divisionnaire Pfyffer, qui établit une comparaison entre la ville de Lucerne telle qu'elle est actuellement, et telle qu'elle était à l'époque qui précéda la bataille de Sempach. L'endroit, dit-il, où nous nous trouvons aujourd'hui réunis autour de ces tables, n'était alors que lac et roseaux ; Lucerne consistait seulement en quelques modestes maisons de bois, son territoire ne dépassait pas les portes de la ville ; celle-ci était entourée de tous côtés de puissants voisins qui, par des barrières douanières, cherchaient à entraver l'épanouissement de la jeune communauté. Les négociations à l'amiable restant sans effet, il fallut recourir au glaive pour abattre ces barrières ; nos ancêtres durent leur succès à l'énergie et à l'abnégation avec laquelle ils immolèrent leurs biens et leur sang sur l'autel de la patrie. C'est par cet esprit de sacrifice à la patrie, à laquelle l'orateur porte son toast, que nos pères doivent nous servir de modèle.

M. le major Wuest apporte aux officiers la bienvenue de la part du conseil municipal et de la population de Lucerne. Il boit à l'armée *une*, sur qui la patrie puisse compter et qui possède la confiance du peuple.

M. le major Heller fait allusion à l'offrande des drapeaux et voit dans ce don une preuve nouvelle des sentiments patriotiques de nos femmes et de nos filles.

Au nom des officiers étrangers, M. le commandant Sever, attaché militaire de l'ambassade française à Berne, porte un toast chaleureux à l'esprit de corps qui, en dehors de toute considération de nationalité, rapproche et unit les officiers. Il y aurait encore à noter bien d'excellentes paroles prononcées à cette occasion, par exemple celles de M. le colonel Bindschedler qui boit au conseil municipal de Lucerne, si sympathique à nos milices et aux questions militaires ; celles aussi de M. le colonel Girard qui pousse un vivat en l'honneur du landsturm, lequel va introduire dans notre armée un nouvel élément populaire, etc.

A 3 heures la cloche du bateau-salon, déjà amarré au quai du *Schweizerhof* donne le signal du départ. Le but de la promenade sur l'onde d'azur est le lac d'Uri en passant devant Witznau, etc. A la hauteur du Rütli, M. le colonel Meister rappelle dans un discours

plein d'élan qu'aux temps de la désunion entre confédérés, les rives du lac des Quatre-Cantons furent foulés par des armées étrangères; ainsi, à la fin du siècle dernier, par celle de Souwaroff ainsi que par les cohortes révolutionnaires de la France. Aussi longtemps que nous demeurerons unis, tout intrus chez nous trouvera à l'avenir le même sort que l'armée autrichienne de Léopold à Sempach. M. le major Wuest et M. le lieutenant-colonel von Segesser prononcent encore, de la dunette du bateau, quelques paroles qui sont accueillies par de vifs applaudissements. Ensuite le bateau accoste au Rütli où descend une partie des officiers pour entendre à la place consacrée un discours de M. le colonel-divisionnaire Ceresole, discours aussi parfait dans la forme qu'empreint du plus haut patriotisme. Les autres officiers vont débarquer à la chapelle de Tell où ils admirent les fresques de Stückelberg. A 8 heures du soir, le bateau ramène les officiers à Lucerne où se tint encore une réunion familière dans le jardin du Kurhaus (casino) au son d'une excellente musique et à la clarté d'un brillant feu d'artifice.

Nous ne croyons pas devoir faire de rapport sur la journée principale de la fête des officiers de cette année, c'est-à-dire sur le jour de la célébration du jubilé de Sempach (5 juillet) ; en effet la fête des officiers s'est, ce jour là et à proprement parler, fondue dans l'ensemble de la solennité populaire que des plumes plus compétentes ont relatée en détail. Disons seulement que 600 officiers environ (leur nombre s'était considérablement accru) descendirent du train entre les gares de Rothenburg et de Sempach ; de là, abandonnant la route poudreuse aux autres participants à la fête, ils s'engagèrent à travers champs, tantôt par de luxuriantes prairies, tantôt sous les frais ombrages des bois et prirent près de Meierholz le chemin du champ de bataille qu'ils atteignirent au bout d'une heure.

Pour la soirée la compagnie de navigation avait eu l'extrême obligeance de mettre à la disposition de la société des officiers un bateau-salon en vue d'un tour sur le lac. Avec cette excursion qui, aussi bien que la représentation de Sempach, laissera à tous les participants des impressions ineffaçables, s'est terminée la partie officielle de la fête des officiers, favorisée du commencement à la fin par un temps magnifique.

Opérations du Comité central. — Le Comité central a traité dans 15 séances les affaires qui lui sont parvenues durant l'exercice.

Après l'accession en 1884 de la section d'Obwalden à la société des officiers de la Confédération suisse, le Comité central s'est tout d'abord efforcé de provoquer la création d'une section à Fribourg, mais ses tentatives dans ce but n'ont pas été couronnées de succès et Fribourg reste désormais le seul canton qui jusqu'à présent se tienne à l'écart de la société des officiers.

Les sections ont reçu communication des opérations du Comité central par le moyen de circulaires publiées de temps en temps ; en les faisant paraître chaque fois dans les deux langues principales de notre pays, le Comité central s'est rendu à un vœu sans contredit absolument justifié de nos camarades de la Suisse romande.

Le Comité central sortant (Zurich) a transmis comme tractandum au nouveau Comité central la question de la réorganisation des bataillons de carabiniers et de l'instruction à donner à ce corps de troupes.

Cette question a été soulevée par M. le major Curtio Curti lors de l'assemblée des délégués du 11 août 1883 et de là a passé dans l'ordre du jour de l'assemblée générale de cette année.

En outre, le nouveau Comité central a entrepris l'exécution d'une série de résolutions adoptées par l'assemblée des délégués de l'année 1883, de celles entre autres qui concernent les subventions aux feuilles périodiques militaires, l'érection de monuments commémoratifs d'évènements importants, l'encouragement des efforts faits dans ce sens, les subsides à occorder pour les recherches d'archives sur les campagnes en Italie de 1500 à 1515.

Au cours de l'exercice ont surgi diverses questions dont quelques-unes ont été liquidées par le Comité central ; quant aux autres, ce dernier les a discutées préalablement avant de les soumettre à l'assemblée des délégués et à l'assemblée générale.

1. La question du rétablissement de l'équilibre dans les finances de la société a occupé plusieurs séances du Comité central. Il avait soumis à l'assemblée des délégués du 18 janvier 1885 un projet de budget minutieusement élaboré pour la période financière 1884-86. L'assemblée, comme on sait, décida d'élever de 50 centimes à 1 fr. la cotisation annuelle des membres ; à cette occasion le Comité central fut invité en outre à faire un rapport sur la manière de rétablir l'équilibre rompu des finances. Ce rapport fut déposé lors de l'assemblée des délégués du 3 juillet 1886 comme pièce annexe au compte-rendu des commissaires-vérificateurs.

2. Le Comité central a arrêté les sujets de concours.

3. En outre, le Comité central a délibéré sur les questions suivantes qui, plus tard, ont été soumises en même temps que la question financière déjà mentionnée, a un examen approfondi de la part de l'assemblée des délégués du 18 janvier 1885 :

a) La question de l'appui à donner par la Confédération aux sociétés de tir au revolver ;

b) La question de savoir s'il ne serait pas dans l'intérêt des troupes de supprimer le système actuel de la fourniture de légumes, de sel et de bois de cuisine et de laisser à la Confédération le soin de l'entretien complet (nourriture et logement) des hommes.

c) La Société des officiers doit-elle agir auprès du Départemen militaire fédéral pour que :

aa) La *Feuille militaire fédérale* soit adressée gratis aux officiers de toutes armes à partir du grade de major ;

bb) A la fin de l'année il soit annexé à la *Feuille militaire fédérale* une table des matières renvoyant aux articles relatifs à l'organisation militaire.

d) La question des modifications à introduire dans l'organisation des exercices de tir de l'infanterie ;

e) Doit-on inviter le haut Conseil fédéral à prendre les dispositions nécessaires pour que la loi fédérale prévue sur la création d'une fondation Winkelried fédérale entre en vigueur le jour du cinquième anniversaire séculaire de la bataille de Sempach ?

f) La question de savoir s'il ne serait pas utile d'adjoindre des cours préparatoires de cadres aux cours de répétition de l'infanterie ;

g) La Société des officiers doit elle s'employer pour qu'on procède à bref délai à l'organisatien du service postal de campagne ?

Au sujet des décisions prises par l'assemblée des délégués sur ces questions, on trouvera tous les renseignements désirables dans le procès-verbal imprimé qui a été publié en son temps, comme aussi dans la circulaire de novembre 1885 ; c'est pourquoi il nous semble superflu de nous étendre plus longuement sur ces questions.

Activité des sections. — Les mémoires transmis au Comité central par la plupart des sections nous donnent un aperçu de l'activité de celles-ci. Elles ont trouvé matière à discussion d'abord dans ces mêmes questions que l'assemblée des délégués du 18 janvier 1885 avaient renvoyées aux sections pour préconsultation ; en outre la discussion des questions d'un intérêt actuel a rencontré auprès d'elles toute l'attention qu'elles méritaient. On peut constater avec satisfaction que ce ne sont plus seulement, comme jusqu'ici, les sections les plus fortes, mais notamment aussi les sections moins nombreuses qui ont organisé pendant l'exercice les reconnaissances les plus étendues ; d'autres sections ont imposé à leurs membres la tâche de travailler individuellement à la solution de problèmes tactiques. Toute variée qu'elle soit, cette activité des sections vise cependant toujours au même but, à savoir de donner à l'officier, même en dehors du service actif, les connaissances qui seraient exigées de lui en cas d'évènements sérieux.

Section vaudoise.

CONFÉRENCES MILITAIRES

La sous-section de Lausanne de la Société fédérale des officiers a repris l'hiver dernier ses séances régulières. Les conférences qui y

ont été données d'une manière très intéressante et souvent remarquable, par des officiers connaissant à fond leur sujet, mériteraient d'être relatées dans tous les détails, mais nous devons nous contenter d'en donner ici un aperçu qui, nous l'espérons, sera quand même bien accueilli par nos lecteurs.

L'histoire des troupes vaudoises, par M. le lieut.-colonel à l'état-major général FAVEY (23 novembre 1886).

Après quelques aperçus sur l'époque helvétique et l'époque féodale, le conférencier étudie spécialement ce qui a trait à la situation des troupes vaudoises sous le régime bernois.

Ce n'est qu'à la fin du XVIe siècle que nous avons une organisation militaire régulière. Le Pays-de-Vaud fournit 4 bannières sur les 13 que compte l'armée bernoise. Dans le courant du XVIIe siècle apparaissent les régiments de 4000 hommes, divisés en compagnies de 200 soldats ; nous comptons 2 régiments d'élite et 116 compagnies régionales formant *le restant*. C'est ce restant qui permet de lever de nouveaux corps et des troupes spéciales, comme par exemple le corps de secours de Genève comptant 1000 soldats.

En 1760, on forme des bataillons de 600 hommes, divisés en quatre compagnies ; les régiments comptent quatre bataillons. Le Pays-de-Vaud en fournissait sept. Au total, avec les corps spéciaux, 17,000 hommes sur le papier, en réalité 7,800.

En 1588, l'armement consistait en mousquets pour les deux tiers des hommes et en piques et hallebardes pour le tiers restant. Depuis le commencement du XVIIIe siècle, l'esponton n'est conservé qu'aux sous-officiers. C'est de la même époque que date l'introduction du fusil avec bayonnette à douille.

L'uniforme consistait en une capote grise avec retroussis rouges. Les drapeaux étaient ceux de la ville de Berne.

L'instruction des milices n'était pas poussée bien loin. Dès 1638, il est décrété un exercice tous les quinze jours et une revue tous les mois. Il ne nous est point resté de règlement.

La cavalerie était, à l'origine, formée par la noblesse, chaque fief devant un nombre fixe de cavaliers d'hommage. Dès le milieu du XVIIe siècle, on lève deux compagnies de dragons et plus tard trois. Ces dragons étaient armés de coutelas, puis de la longue épée ; ils avaient en outre le mousqueton et portaient l'habit rouge et le chapeau à plumes.

L'artillerie était primitivement la propriété des villes ; on ne l'organise qu'à la fin du XVIIe siècle. En 1782, nous avons 4 compagnies de 155 hommes. Le Pays-d'Enhaut fournit 184 pionniers du génie. Il avait été question de faire de Morges et d'Yverdon deux forteresses ; les plans des fortifications, très complets, sont déposés aux archives de Berne.

Enfin la marine compte jusqu'à 600 soldats et matelots, 6 galères, galiotes et brigantins. Elle eut des hauts et des bas et se trouvait en pleine décadence à la fin du XVIIIe siècle. Un projet de réorganisation était à l'étude quand arriva la révolution.

Le nouveau matériel de l'artillerie de position, par M. le major GUIGUER DE PRANGINS (6 décembre 1886).

Le conférencier entame le sujet par un aperçu historique sur l'artillerie de position depuis l'organisation de 1817, en passant par celles de 1840, 1841, 1851 et 1866. C'est de cette date que part l'ère actuelle de l'artillerie de position.

A ce moment-là, la pièce suisse de 12 centimètres rayée, se chargeant par la culasse, était considérée comme une des meilleures bouches à feu de l'époque. On fabriqua en même temps, avec le métal provenant des anciens canons, un certain nombre de pièces de 10 centimètres en bronze qui pouvaient utiliser les mêmes munitions que l'artillerie lourde de campagne.

Passant aux nouvelles bouches à feu dont est dotée notre artillerie de position, M. le major Guiguer de Prangins décrit les canons frettés Krupp de 12 centimètres et les mortiers de 11 centimètres. Il fait l'éloge de ces derniers, obtenus à peu de frais par la transformation de pièces de campagne de 10 centimètres et dont la construction, l'agencement et la précision sont remarquables. Ces descriptions, absolument claires et simples, sont accompagnées de nombreuses photographies, de productions d'appareils de fermeture et d'inflammation, de modèles de projectiles, prêtés obligeamment par l'administration du matériel de guerre fédéral.

Le conférencier donne ensuite connaissance d'un projet actuellement à l'étude pour la réorganisation de notre artillerie de position.

La fortification nouvelle, tourelles et blindages, par M. le colonel d'artillerie DE VALLIÈRE (24 janvier 1887.)

Ensuite des progrès constants de l'artillerie, la fortification doit se modifier considérablement. Les effets des projetiles sont tels que la masse couvrante, l'abri, ne peut plus être un simple talus de terre; il faut recourir au granit et au fer. En outre, le tir indirect est presque seul employé par l'artillerie de siége et il faut se protéger non seulement sur son front, mais aussi sur sa tête. La justesse du tir augmente toujours et les batteries de la défense, qui ne peuvent changer de place, deviennent intenables une fois que l'assiégeant a réglé son tir. Le général de Brialmont a posé le principe qu'il fallait protéger les pièces par du granit ou du béton de ciment, et les couvrir au moyen de coupoles de fer.

Le gouvernement roumain qui veut, au prix de grands sacrifices, protéger efficacement sa capitale, a fait faire, l'an dernier, des expé-

riences qui ont fort intéressé le monde militaire. Bucarest doit être entouré de 18 forts ayant 40 tourelles cuirassées. Le prix de chaque tourelle, qui n'est qu'un accessoire de l'ouvrage, est de 400,000 fr. Un concours a été ouvert pour reconnaître lequel des systèmes proposés par un constructeur français, M. le capitaine du génie Mougin et par un Allemand, M. Gruson, était préférable.

La description technique de ces deux systèmes ne saurait trouver place ici et devrait faire l'objet d'un travail spécial. Le conférencier en fait un savant exposé, accompagné de planches et de photographies.

Qu'il nous suffise de dire que les deux tourelles sont en fer, sur pivot, permettant de les faire tourner pour donner la direction à la pièce, fixée à la coupole, qu'elles sont noyées dans du béton et armées de deux pièces. Leur diamètre est de six mètres seulement. La tourelle allemande a été trouvée plus pratique, plus maniable ; la tourelle française plus compliquée, plus scientifique, plus parfaite.

Ensuite de ces essais, chacun des constructeurs a pris dans le sytème de l'autre ce qui était jugé bon et les deux modèles diffèrent assez peu actuellement.

La commission fédérale aura à se prononcer sur le choix du système à adopter pour les fortifications du Gothard.

M. le colonel de Vallière termine son intéressant exposé par le récit des essais de tir faits à la Spezzia avec des canons de marine de 40 centimètres et montre, au moyen de photographies instantanées, les effets terribles obtenus avec ces énormes pièces.

La tactique de l'infanterie, par M. le lieutenant-colonel d'infanterie Edouard SECRÉTAN (7 février 1887.)

Depuis Fréderic-le-Grand et Napoléon Ier les principes de la tactique n'ont pas été modifiés d'une manière aussi fondamentale qu'on se plaît à le dire. Le terrain, le soldat, sont resté à peu près les mêmes, l'arme a infiniment progressé, mais nous sommes toujours en présence de ces deux éléments : la balle et la bayonnette.

La guerre franco-allemande de 1870-71 avait relevé les effets foudroyants du feu actuel de l'infanterie et fait introduire l'ordre dispersé ainsi que le principe qu'il fallait à tout prix se couvrir. En 1877 l'armée russe partait imbue de ces préceptes. Devant Plewna, les troupes de l'assaillant n'en furent pas moins accueillies par des pluies de balles et il fallut deux mois et un sacrifice de 30,000 hommes pour réduire cette place, née sous le feu.

Il semblait que cette guerre devait confirmer toujours plus la doctrine de l'éparpillement. Il n'en fut rien : ce fut le commencement de la réaction.

On avait tellement imbibé les règlements de prescriptions enjoi-

gnant de se couvrir et de se disperser que l'on avait oublié le but final : la décision, la prise de possession de la position ennemie.

La tendance actuelle veut que le chef ait ses troupes dans la main, en ordre serré, pour le choc final.

En Suisse, nous avons été les derniers à changer notre tactique et à modifier nos règlements. Un projet de 1886, traitant de l'école de régiment et de brigade, contient un appendice, concernant le combat de l'infanterie, qui remplace celui qui faisait suite à l'école de bataillon.

On a souvent dit que, actuellement, il était impossible de prendre une position de front et qu'il fallait attaquer par un mouvement tournant à grande envergure. Il n'en est pas ainsi, il faut manœuvrer sur un terrain couvert et attaquer l'ennemi sur son point faible, qui peut parfois être sur son front.

L'infanterie combat dans les deux ordres serré et dispersé; ce dernier n'est pas un mode de combat, mais bien un mode de cheminement permettant à l'infanterie qui a pris l'offensive d'avancer dans la zone dangereuse de 800 à 400 mètres, sans perdre trop de monde, puis de se reformer en ordre serré pour l'attaque, qui est nécessaire, car sans assaut il n'y a pas de prise de position possible.

En effet, le tir de l'assaillant sera plus difficile et aura moins d'effet que celui du défenseur. L'appréciation de la distance et le ravitaillement en munitions sont pour lui d'une difficulté plus grande. La prépondérance du feu sera toujours pour le défenseur et il faut aboutir d'une autre façon : par l'assaut.

Il faut joindre l'ennemi le plus vite possible et marcher en avant sans arrêt. Cette continuité dans le mouvement en avant n'est possible que par une poussée d'arrière en avant, par l'envoi de nouvelles forces dans la ligne de feu quand celle-ci hésite et forcément faiblit. Sous le feu ennemi, le soldat n'avance que si lui-même tire ; il lui faut beaucoup de munitions aussi. En vue d'économiser cette dernière dans le commencement du combat, le nouveau règlement diminue les feux à grandes distances et transfère la direction du feu du sous-officier à l'officier. Le tir couché n'a pas besoin de s'apprendre ; la grande difficulté sera de faire relever les hommes pour les porter en avant.

En résumé la tendance actuelle est à l'esprit offensif de la tactique de l'infanterie que notre règlement lui aussi prescrit en disant que pendant et après le déploiement, les bataillons doivent toujours marcher en avant.

Le service de la compagnie d'administration de la Ire division pendant le rassemblement de 1886, par M. le major d'administration Ferdinand VIRIEUX (28 février 1887.)

Des trois manières d'alimentation de la troupe que prévoit notre règlement fédéral, soit en argent, par l'habitant, et en nature, la seule véritablement pratique est cette dernière; elle ne serait cependant guère applicable, à son tour, pour un service actif de campagne à nos frontières, notamment sur certains points de notre territoire suisse, qui ne seraient pas suffisamment fournis dans ce but par la nature. La première comporte de bien grands sacrifices pour la caisse de l'Etat et n'est en conséquence prévue qu'à titre d'exception, la seconde constituerait une trop longue charge pour la population.

La première méthode d'alimentation en argent peut être mise en pratique soit par le système des fournisseurs, soit par celui des fournitures délivrées par la Confédération, soit au moyen de sommes fixes à avancer aux commandants des unités de troupes.

Des trois modes, c'est le premier qui est incontestablement le plus pratique et qu'on emploie le plus souvent en temps de paix.

Les troupes d'administration n'ont pas été crées dans un but d'économie, mais seulement en vue de la mobilisation de l'armée. En temps de paix, on aurait donc plutôt tout avantage à s'en passer, mais il faut pourtant bien qu'elles soient instruites et habituées à leur service.

Les nombreuses et graves lacunes découvertes dans le service de subsistance pendant l'occupation des frontières de 1870-71 — lacunes provenant du reste en grande partie des conditions défavorables de la contrée dans laquelle il fallait opérer — démontrèrent avec évidence la nécessité urgente d'organiser le dit service d'une façon absolument à part, indépendante.

Les projets se suivirent dès lors en assez grand nombre jusqu'à ce qu'on pût s'arrêter à celui qui se transforma naguère en règlement définitif, fit ses preuves aux derniers rassemblements et parut satisfaire suffisamment à toutes les exigences justifiées du service.

Le conférencier expose ensuite, dans ses détails les plus instructifs, le fonctionnement de la compagnie d'administaation qu'il eut à commander à Yverdon pendant le rassemblement de troupes de septembre 1886, notamment celui de la section des boulangers et des bouchers, ainsi que le service toujours assez difficile et compliqué des transports des vivres sur les places de distributions, etc.

Il termine en disant que le service de sa compagnie lui paraît avoir, en général, assez bien marché, à la satisfaction et des commandants et des troupes, et en exprimant le désir qu'on veuille bien le compléter à l'avenir par un renfort suffisant des deux sections ci-dessus désignées des boulangers et des bouchers, en portant l'ef-

fectif de la première à 100 et celui de la seconde à 30 hommes au moins par compagnie.

(A suivre.)

Société fédérale de Sous-Officiers.

Le Comité Central à toutes les Sections.

Lucerne, le 3 mars 1887.

Chers amis. — En complétant la circulaire n° 9 sous date du 1er février dernier, nous avons l'honneur de vous communiquer que le Comité d'organisation a décidé :

La fête de la Société fédérale de sous-officiers aura lieu les *2*, *3* et *4* juillet.

C'est pour des raisons majeures que ces jours ont été fixés; faute de localités et d'emplacement convenable pour les exercices, force nous sera de nous réduire à la caserne et à la place d'armes (Allmend), qui seront à notre disposition à l'époque ci-dessus mentionnée.

Bien qu'au mois de juillet il y ait coïncidence avec le tir fédéral à Genève, nous attendons de la part de nos sections qu'elles se feront toutes un point d'honneur de participer en bon nombre à notre fête patriotique et que nos amis de la Suisse romande se rangeront en colonne serrée autour de la bannière centrale.

Quant au terme fixé pour remettre les solutions des travaux par écrit, nous vous renvoyons simplement au § 4 de nos statuts (règlement de la participation aux travaux par écrit).

Pour procéder à temps à la rédaction du rapport annuel 1886-87, vous trouverez ci-inclus les questions ad hoc et tout en vous priant d'y faire réponse et de nous remettre en même temps la contribution annuelle en vertu du § 20 des statuts, nous vous informons que tout envoi retardé sera impitoyablement rayé du rapport du Comité central.

Nous terminons notre missive par la prière de vouloir bien nous indiquer le plus tôt possible le nombre voulu des exemplaires du nouveau règlement d'escrime (prix 50 cent.) et nous nous empressons de vous saluer et de vous serrer amicalement la main.

Au nom du Comité central : *Le Président*, Fréd. BUTTLER, secrétaire d'état-major. *Le 1er secrétaire*, J. WEYERMANN, fourrier pontonnier. *Le 2e secrétaire*, X. WIDMER, secrétaire d'état-major.